

Vers la décriminalisation complète des sans-papiers ?

écrit par Christine Tasin | 9 novembre 2012



La Cour de Cassation, s'appuyant sur une jurisprudence de l'Union Européenne, encore et toujours elle, avait interdit en juillet de mettre les sans-papiers en garde à vue plus de 4 h – temps bien trop court pour vérifier la régularité du séjour sur le territoire français, ce qui revenait à libérer systématiquement tous les arrêtés, en règle ou pas- ; ajouté aux restrictions mises aux contrôles d'identité, c'était un encouragement total à l'immigration illégale.

Il semble que quelques voix à gauche s'en soient tout de même alarmées, c'est pourquoi PS, RDSE et UMP, au Sénat ont [voté](#) le principe d'une ENORME « RETENUE » de 16 heures ! Alleluia !

Bien entendu, les écologistes et le groupe communiste républicain et citoyen (sic !) ont voté contre, ces gens-là trouvant « *insuffisantes les garanties apportées aux sans-papiers* » ... Ben voyons !

Bien entendu, le délit de « séjour irrégulier » sur le territoire a été supprimé, remplacé par le délit de « maintien sur le territoire ». On appréciera la nuance, symptomatique des euphémismes tendant à positiver tout ce qui vient des étrangers ; les clandestins et illégaux n'étaient plus que de

pauvres gens à qui on avait refusé des papiers, leur séjour irrégulier devient un simple oubli, les pauvres tête en l'air auraient oublié de repartir de notre territoire...

Bien entendu, le projet de loi supprime le délit d'assistance à personne ayant enfreint la loi. Vous me direz que cela ne change rien dans les faits, mais quand même, cela rendra les choses plus longues et nécessitera force abrogations de lois et force nouvelles lois quand un gouvernement et des chambres dignes de ce nom seront élus.

Chez les socialistes, rien de nouveau, ils creusent, chaque jour davantage, la tombe de notre pays et de notre modèle.

Christine Tasin